

RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC : CAP SUR 2038 !

C'est parti ! Le Parc va se doter d'une nouvelle charte¹, son projet de territoire. Un moment essentiel pour notre avenir puisque c'est sur sa base que l'État décidera du renouvellement de notre classement « Parc naturel régional ». Ce sera l'occasion pour les habitants du Vercors d'exprimer leurs attentes.

La charte actuelle date de 2008 et s'achève en 2023. À partir de cet automne, le Parc s'engage dans l'élaboration d'une nouvelle charte qui fixera le cap jusqu'à 2038.

Les élus souhaitent intégrer les préoccupations et les ambitions des habitants dans les actions futures. Pour faciliter cette démarche participative et permettre à chacun de se positionner, nous rendrons compte de l'avancement de la démarche dans chaque numéro de ce magazine ainsi que dans deux hors-série consacrés à la révision de la charte.

QUELLES ÉTAPES JUSQU'AU DOCUMENT APPROUVÉ ?

La révision de la charte est un processus qui donne à chacun le temps de s'exprimer au cours de différentes phases :

Une première phase de préparation a permis de définir le périmètre géographique, dit d'étude, dans lequel s'élaborera la charte : 23 nouvelles communes (essentiellement au sud-ouest du massif dans le secteur Raye-Monts-du-Matin) s'ajoutent aux 83² communes qui sont actuellement incluses dans le Parc. Cette phase de préparation a également défini les modalités de concertation.

Une deuxième phase débute aujourd'hui : la construction de la charte. Après avoir fait le bilan de la charte actuelle et dressé un diagnostic du territoire, de nouveaux objectifs seront définis ainsi que les mesures pour les atteindre. Il sera essentiel d'associer le plus largement possible les habitants, les scolaires, les professionnels et les élus. Chacun peut dès maintenant exprimer ses constatations, craintes, envies, propositions... Cette phase **doit s'achever en 2020** avec la rédaction d'une version provisoire de la charte.

1. Cf. Magazine *Le Vercors* n° 73, page 25.
2. 83 communes à compter du 1^{er} janvier 2019 (fusion des communes de Treschenu-Creyers et Châtillon-en-Diois)

Une troisième phase, dite de consultation, permettra de recueillir les avis des différentes institutions sur cette version provisoire. Il s'agira notamment de s'assurer que l'action du Parc sera en cohérence avec celle des autres acteurs du Vercors et qu'il n'y aura pas de doublon. Cette phase **doit s'achever mi-2020**.

Une quatrième phase, d'enquête publique, permettra de recueillir précisément l'avis des habitants. La version provisoire de la charte sera mise à disposition sur Internet et en version papier dans les mairies. Des registres permettront à chacun de faire des observations. Des experts indépendants analyseront ces remarques et formuleront des recommandations pour les prendre en compte. Cette phase **doit s'achever début 2021**.

Une cinquième phase, dite de validation, permettra aux collectivités du périmètre d'approuver ou non ce projet de charte. Devront se positionner les 107 communes, les communautés de communes, l'agglomération de Valence-Romans, Grenoble Alpes Métropole, les Départements de l'Isère et de la Drôme, la Région Auvergne Rhône-Alpes. Au sein des communes, les conseils

municipaux devront délibérer. Les communes approuvant la charte rejoindront le Parc naturel, celles ne l'approuvant pas resteront en dehors. Cette phase sera longue puisqu'il faudra recueillir tous ces avis, elle **devrait s'achever début 2022**.

La sixième et dernière phase est celle de l'agrément de l'État. Celui-ci s'assure que le projet de la charte est suffisamment ambitieux pour concilier préservation et développement du territoire. Il vérifie que la proportion de communes adhérentes est suffisamment importante. Si c'est le cas, le Premier Ministre signe le décret de classement du Parc pour quinze années. Ce décret est espéré pour **mi-2022**.



Parc
naturel
régional
du Vercors | CAP
2038
Révision
de la charte

COMMENT PARTICIPER ?

- Rapprochez-vous de vos élus, chaque commune dispose d'un délégué en charge des questions liées au Parc, vous pouvez leur indiquer vos doléances, souhaits et propositions...
- Venez nous rencontrer lors des manifestations où nous sommes présents.
- Participez aux ateliers de rédaction de la charte.
- Plusieurs classes scolaires se sont engagées dans un projet pédagogique avec le Parc.
- Abonnez-vous à l'Infolettre électronique : connaître les actions du Parc au fur et à mesure et s'informer de l'avancement de la démarche de révision de la charte www.parc-du-vercors.fr/fr_FR/newsletter-1844.html
- Visitez la rubrique « Révision de la charte » sur le site Internet du Parc !